

augmentent; chacun veut prouver que l'établissement d'un nouveau système politique est nécessaire; les uns mettent en avant les inconvéniens de l'ancien ordre des choses, les autres ne conçoivent rien de plus désirable que la faveur de ceux qui gouvernent, et tous finissent pas s'accorder sur le *nec plus ultra* qui est l'intérêt personnel.

Je suis bien loin de blâmer aucune personne qui cherche à rendre service à son pays et à ses compatriotes, en employant des moyens honorables, mais je blâme fortement celles qui emploient des mesures contraires à l'avancement des connaissances et de l'éducation, (objets si utiles aux intérêts du pays) et même qui tendent à rendre méprisables aux yeux du peuple, non seulement le Gouvernement sous lequel il est heureux, mais tous ceux qui ont le moindre emploi public. Qu'il faille de l'opposition dans la Chambre d'Assemblée pour mettre un frein à l'ambition des gens en places, qui forment la partie aristocratique, de notre Constitution, personne n'en doute; mais aussi personne ne doute qu'il est aussi dangereux, que l'opposition ou la partie démocratique jouisse de plus de pouvoir que la partie aristocratique; ces pouvoirs doivent être égaux, s'il est possible, car je ne sais lequel des deux serait plus despotique. Il est donc aussi dangereux de faire croire aux habitans du pays que toutes les personnes employées par le Gouvernement sont ennemies de leurs intérêts, qu'il le serait de leur donner à entendre que le Gouvernement doit être entre les mains des représentans du peuple: car ce serait leur donner une fausse idée de la Constitution.

Il me semble qu'au lieu d'encourager les préjugés et la superstition, ou plutôt au lieu de mêler la religion à la politique, au lieu de s'occuper à ternir le caractère des personnes auxquelles on en veut, au lieu d'entretenir la division parmi les Anglais et les Canadiens, par des remarques aussi absurdes que peu politiques; il serait plus à propos d'instruire les habitans du pays sur les principes de leur Constitution et sur la nécessité absolue qu'il y a de respecter les autorités, car sans cela, le bon ordre ne peut pas exister. S'il s'introduit des abus, s'il se commet des injustices, qu'on se plaigne, et qu'on soutienne ces plaintes avec fermeté, jusqu'à ce qu'on ait obtenu justice, mais ne mettons pas sur le compte du Gouvernement, ce qui en réalité, provient de la foiblesse, de l'ambition et de l'appétit du gain, dont sont malheureusement attaqués quelques Représentans du peuple.

### PRE. DE SALES LATERRIERE.

Québec, 22 Avril, 1820.

P. S. Je suis autorisé de Mrs. Vallières de St. Real représentant la Haute-Ville de Québec, Christie et Plamondon, d'informer les personnes qui étaient présentes aux différens discours de Mr. Panet, à la tenue du Poll à Ste. Anne, que lui Mr. Panet a nié avoir dit aucune chose contre l'institution des Fraucmaçons, qu'au contraire il les considérait comme des gens les plus honnêtes et les plus respectables, qu'il a nié de plus avoir dit aucune chose contre Mr. Plamondon l'Avocat, et contre Mr. Christie.— Enfin je ne suis aucunement surpris qu'il ait maintenant honte de sa conduite, et qu'il nie tout ce que j'ai avancé ci-devant, mais je suis bien aise de faire voir aux personnes qui étaient présentes à l'élection, qu'elle confiance elles peuvent mettre sur la parole d'un homme qui nie tout ce qu'il a avancé publiquement.